

Règlement intérieur

Le Local-Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expression favorisant l'émergence de projet et l'implication des jeunes dans des temps de loisirs. Il est situé en plein centre des PIEUX, à proximité du collège, en face de la Poste, près de « L'Îlot Victor Hugo » et de l'école de musique. Il accueille un public de jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les objectifs du local ados 11-17 ans :

- Favoriser les relations d'échanges fondées sur le vivre et faire ensemble.
- Favoriser la citoyenneté (permettre de comprendre la société dans laquelle nous vivons).
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité en valorisant et soutenant l'engagement individuel et collectif.
- Faciliter et valoriser l'expression de tous.

Accueil en périodes scolaires et extrascolaires :

Il permet aux jeunes de pouvoir rencontrer l'animateur pour discuter, proposer, créer des projets (bivouac, ateliers, sorties...). Il s'agit également d'un endroit ludique où les jeunes peuvent s'amuser autour d'une partie de baby-foot, de fléchettes, de jeux de société...ou pratiquer une activité. Ce qui caractérise le fonctionnement de l'accueil jeunes, c'est sa relative souplesse. En effet, le jeune peut venir et repartir dès qu'il le désire (avec autorisation des parents en amont et en signalant son départ à l'animateur présent dans les locaux).

Les parents redeviennent responsables du jeune dès qu'il quitte la structure

(Un registre de présence est tenu à jour par l'animateur).

Horaires en période scolaire

Horaires vacances scolaires

Lundi, mardi, jeudi, Vendredi : 16h45-18h30

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-18h30

Mercredi : 12h00 - 18h30

Samedi : 14h00-18h00

Vacances scolaires : Possibilité d'ouvrir à partir de 8h00 en avertissant une semaine en avance

Possibilité de restauration, 4.34€ par repas, inscription obligatoire 1 semaine à l'avance.

Durant les vacances, un planning d'activités est élaboré, en amont, avec les jeunes qui le désirent. Une fois disponible, il est communiqué aux familles via les réseaux sociaux et affiché au local-jeunes.

Les inscriptions se font au local situé :

2. place de la poste 50340 Les Pieux.

Tel : 06 59 50 05 29/ 02 33 94 73 04

Lors d'une activité (après-midi sportifs, sorties, bricolage...), le jeune est présent tout au long de sa durée et ne part qu'à la fin de celle-ci.

Un animateur est toujours présent sur les temps d'ouverture.

Article 1 : Modification d'horaires

Lors d'une modification (sorties, activités en soirée, fermeture exceptionnelle) une note est affichée au local, sur la porte ou transmise aux jeunes, dans la mesure du possible, nous essaierons de prévenir au plus vite.

Article 2 : Inscription et tarification

L'inscription est obligatoire et s'effectue directement sur le portail famille, elle est valable une année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 août.

Le dossier d'inscription comporte :

- une fiche de renseignements
- une fiche sanitaire accompagnée des pages de vaccinations
- le règlement intérieur du Local Jeunes
- la Charte du numérique du Local Jeunes
- un coupon-réponse à compléter et signer, sur le portail famille ou auprès de l'animateur du Local Jeunes.

Tout jeune ne le fournissant pas ne pourra être accepté.

Une cotisation annuelle est demandée à tout usager du local, celle-ci s'élève à 9€ d'inscription et 5€ d'adhésion à la ligue de l'enseignement, soit **14€ pour l'année.**

Lors de sorties ou de soirées au local une participation sera demandée (**3€** pour une **soirée repas** sur le site et **50% de l'entrée** pour une sortie).

Une facturation sera transmise aux familles mensuellement.

Article 3 : Espaces et matériels disponibles

Différents espaces sont mis à la disposition des jeunes :

- espace accueil : billard, ping-pong, air hockey, babyfoot, PS3, Wii, etc....
- espace relax : jeux de société, BD, coin dessins.
- espace cuisine : plaque de cuisson, four, micro-ondes.

Article 4 : Condition d'utilisation du local-Jeunes

Il est formellement interdit de fumer dans le local.

Il est formellement interdit d'introduire de l'alcool et autres produits illicites à l'intérieur de l'espace jeunes.

Le local devra être maintenu propre.

Ne pas abîmer, dégrader les installations et le matériel mis à disposition.

(La responsabilité civile de chacun est engagée en cas de détérioration. En cas d'acte volontaire, la responsabilité pénale est susceptible d'être mise en cause)

Respecter les consignes de sécurité, le règlement, ainsi que l'environnement extérieur.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement respectueux dans la structure, à l'abord de celle-ci, du matériel à disposition, de sa posture, ainsi qu'un langage «correct» à l'égard des personnes présentes au local jeunes.

L'animateur se réserve le droit d'exclure un jeune ou de fermer temporairement le local en cas de non-respect du présent règlement et/ou de dégradation de matériel, les familles concernées en seront averties dès que possible.

Article 5 : Responsabilité-assurance et cas de vol

La Ligue de l'enseignement décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels des participants.

Les activités du local jeunes sont couvertes par une assurance. Cette dernière n'intervient que si sa responsabilité est engagée.

Article 6 : Encadrement

Le local sera toujours ouvert en présence d'un animateur.

La Ligue de l'enseignement s'engage à respecter les taux d'encadrement requis par la S.D.J.E.S (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) pour chacune des activités proposées.

Article 7 : Goûter

Le Local Jeunes n'est pas tenu de fournir un goûter aux jeunes.

Dans le cadre des mercredis, samedis et période de vacances, un goûter peut être proposé aux jeunes présents lors des activités collectives.